

ETA 719 – L’argumentation, l’éthique et le dialogue (3 cr.)

Plan de cours – Hiver 2022

Les mardis soir, 18h 30 à 21h 30, du 8/3 au 19/4

Les samedis en matinée, 9h à 11h 30

Les samedis en après-midi, 13h à 16h, les 19/3, 2/4 et 23/4

Version en présence; locaux à déterminer

Enseignant : Alain Létourneau, professeur
Bureau : Longueuil, bureau principal : local L1-12731
Sherbrooke, bureau partagé : local A5 218
Téléphone : **450 463 1835, ou 819 821-8000, poste 61248**
Courriel : Alain.Letourneau@USherbrooke.ca
Page web : <http://www.usherbrooke.ca/philosophie/nous-joindre/personnel-enseignant/letourneau-alain/>

OBJECTIF

Développer l’aptitude à l’analyse et à la production d’arguments, spécialement sur des questions d’éthique telles que déployées dans des textes.

CONTENU

Introduction à l’argumentation et à la rhétorique : méthodes d’analyse de l’argumentation. Rôle de l’argumentation en éthique, la construction d’une position et sa discussion, limite et ressources. Exercices, développement de compétences pratiques, dans le contexte de mises en scènes liées à l’éthique. Une attention particulière sera portée à l’écriture comme objet d’analyse, d’interprétation et comme moyen d’intervention.

PROBLÉMATIQUE

Une réflexion éthique concerne ce qui semble bon, requis, juste, à faire, ou leurs contraires. L’éthique appliquée consiste à mener cette réflexion à partir de situations et de cas concrets. Pour l’une comme pour l’autre, il nous faut passer par le langage et la communication.

Devant une situation qui demande de décider ou de se situer, il va nous falloir jauger, discuter, poser des questions et argumenter nous-mêmes, si et dans la mesure où les choses ne semblent pas évidentes au départ. Or l’argumentation est un peu comme la prose de M. Jourdain, on en fait sans le savoir, mais il est utile et nécessaire d’y réfléchir. Qu’on parle ou qu’on écrive, on le fait toujours, dans un sens fort ou faible, avec et pour autrui. Parfois il est possible de chercher et de co-construire dans l’argumentation, mais pas toujours; il y a des dialogues féconds et des « dialogues de sourds », il faut s’en souvenir pour mener nos échanges de manière aussi constructive et réaliste que possible.

OBJECTIFS FINAUX

- Comprendre et intégrer le sens des dimensions rhétorique et argumentatives de tout discours
- Améliorer son aptitude à l'analyse des discours ayant une portée éthique, tant au point de vue rhétorique qu'au point de vue argumentatif
- Mieux savoir élaborer, avancer et justifier une position éthique
- Maîtriser un outil de base concernant le dialogue

STRATÉGIE PÉDAGOGIQUE

Les séances comprendront le plus souvent une partie magistrale et une partie de travail en équipe.

Le plan qui suit est donné à titre indicatif, il est déjà prévu qu'il va évoluer dans le temps. De plus, ceci sera revu avec le groupe pour assurer la meilleure participation possible des membres.

PLANIFICATION DU COURS¹

Dates	Description du contenu	Opérations étudiantes	Textes à lire en semaine
1. Mardi 8 mars	Présentation du plan de cours, introduction Topologie du discours éthique Trois modèles du dialogue		Dans le dossier « Apports aristotéliens » Reoul I et II et mon résumé
2. Mardi 15 mars	Les apports aristotéliens	Atelier d'équipe, 1. Usage de grilles d'analyse sur des textes proposés. Partage des résultats en équipe. Rédaction d'un bref rapport , sur 10, pour le 19.	La définition. Articles Le cadrage, chapitre
3. Samedi 19 mars AM	L'enjeu de la définition	Atelier d'équipe, 2. Premières rencontres d'équipe.	
4. Samedi 19 mars PM	Le cadrage	Suite de l'atelier débuté le matin. Les tâches seront alors distribuées et le plan de travail est établi. Bref rapport à rendre sur la question choisie et les tâches, sur 10, pour le 22	Dossier « Quelques auteurs » Inférence Lire : - Sophismes

¹ Le plan ci-joint présente les grandes lignes et peut être modifié, notamment en fonction du nombre de participants. Le nombre de séances prévues pour les présentations peut être modifié au besoin.

5. Mardi 22 mars	L'inférence, la validité, les faiblesses et les abus	Atelier d'équipe, 3. Exercice dirigé de dialogue sur une question d'éthique. Rapport d'équipe, pour le 29	Perelman, Toulmin, Létourneau sur STD + Sproule et Toussaint-Ducasse
6. Mardi 29 mars	Sur l'assertion, l'évaluation et la prescription	Atelier d'équipe, 4. Mise au point de votre projet de travail, avec parties individuelles et collectives. Rapport bref pour le 2 avril.	
7. Samedi 2 avril AM	Connaissance et jugement en éthique : leur articulation		
8. Samedi 2 avril PM	Les arguments dans les interactions	Atelier d'équipe, 5 : retour sur l'exercice de dialogue sur une question éthique. Bref rapport pour le 12 avril.	Texte de Michael Gilbert
9. Mardi 5 avril	Étude de cas d'argumentaire sur une question éthique	Atelier d'équipe, 6. Préparation du travail final, bref rapport pour le 19	Sur les interactions
10. Mardi 12 avril	L'articulation étroite des enjeux rhétoriques et argumentatifs		
11. Mardi 19 avril	Analyse d'une pièce au point de vue rhétorique et argumentatif	Atelier d'équipe, 7. Préparation du travail final, bref rapport pour le vendredi 22	
12. Samedi 23 avril AM	Journée consacrée aux présentations finales	Présentations	
13. Samedi 23 avril PM	Journée consacrée aux présentations finales	Présentations <i>Le travail final en version écrite sous Word est attendu le mardi 2 mai</i>	

Le professeur fait des présentations qui aident à cerner certains points de la théorie. De plus, des power point seront placés sur le module Teams, quelques fois en complément de ce qui sera fait en classe. Les textes indiqués en marge droite de la planification doivent être lus avant chaque cours.

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

1. Ateliers de travail

Les *ateliers en équipe*; ils donnent lieu à de courts travaux de 2 pages chacun. Vous vous attribuez les tâches de 1) animation 2) prise de notes 3) rédaction 4) révision et ajustements. Il est proposé d'assurer une tournante systématique : ainsi, la tâche de rédaction principale est chaque fois confiée à quelqu'un, etc. **Au total, les ateliers valent pour 50 points.** Voir le calendrier pour les dates de remise.

Projet de travail. Il tient sur une à deux pages et sera remis par écrit le 2 avril.

Il faut trouver quelques textes (pas trop longs) qui traitent de la question éthique à traiter, si possible avec des positions contrastées. Le but du travail long sera de rendre compte de la discussion, d'analyser leurs argumentaires et d'amorcer une réflexion personnelle à ce sujet.

Le projet de travail énonce ce que vous allez traiter, comment vous allez le faire, avec quelles sources et avec quel(s) outil(s). Il précise également qui va faire quoi dans le travail.

Ce projet de travail comptera pour **10 points** (oral et écrit d'une page ou deux).

2. Travail final

Un document est rendu au professeur, donnant cette analyse, qui ne fait pas plus de 15 pages en format final incluant la bibliographie; on prend soin de plus de copier ou de numériser les textes analysés et de le placer en annexe, avec tout autre annexe jugé pertinent. On vise ici une compréhension globale du ou des textes qui rende compte de leur sens en incluant une évaluation critique. Ce rendu vaut **40% de la note** finale. La présentation générale du texte ou de la question au début et la conclusion, qui en discutent de manière plus globale, sont des lieux privilégiés de cette évaluation ainsi que la cohérence d'ensemble. Les questions traitées et les catégories vues en classe seront utilisées et identifiées dans le travail. Leur utilisation adéquate est un critère de l'évaluation.

Ce travail est à remettre à la date indiquée au calendrier, soit le 2 mai 2021.

Critères d'évaluation

Un cinquième des points sera perdu si le document est incorrect au niveau de la forme, français écrit et conventions usuelles. De plus, *tous les documents sont envoyés au professeur en format **WORD** et par courriel. Le nom du document commence par votre Nom et Prénom, ce qui facilite le classement et la correction. Peut suivre le sigle du cours et l'année : par exemple TremblayMauriceETA7192021T1.doc.* Ceci fait partie des critères.

La clarté, la rigueur et la justesse de l'analyse compteront dans l'évaluation des travaux. Le travail final comprendra une *discussion et une évaluation des arguments et des textes, quelques commentaires et réflexions*; les mêmes critères s'appliqueront en plus du caractère nuancé et justifié du jugement. L'on se demandera, notamment pour le dernier travail, si une intégration suffisante des apports vus au cours a été atteinte. On se demandera également s'il a été tenu compte des apports de la discussion en classe.

BIBLIOGRAPHIE – SERA REMISE EN CLASSE

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s’inscrit dans le cadre de l’article 11 du *Règlement facultaire d’évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu’à 10 % d’une note pour un travail peut être réservée à l’appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l’intégrité académique de l’Université de Sherbrooke à l’attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du [Règlement des études](#), plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l’[Intégrité intellectuelle](#) et à participer au [Quiz antiplagiat](#) .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au

Règlement des études. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
 - reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
 - utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
 - résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
 - traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
 - utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
 - acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
 - utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).
-
-

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.3 (août 2017)

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D+</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :
[USherbrooke.ca/flsh/guide-travail-ecrit](https://usherbroke.ca/flsh/guide-travail-ecrit)

LibGuide en philosophie :
<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philosophie>